## LA GAZETTE DE L'ACMN

juillet 2007 Volume 9, Numéro 3

## de l'idée Napoléonienne

par S.A.I. le feu Louis, Prince Napoléon

- Luc Ferry : Un enseignement hérité de l'idéal révolutionnaire
- Le centenaire de 1921
- > Le bicentenaire de 1969
- Le bicentenaire du « bac »
- > Le 5 mai 2007

## Avez-vous envoyé votre cotisation 2007 ?

L'étiquette 'adresse', figurant sur les envois, indique, sous l'adresse de l'ACMN, la situation « cotisations versées » du destinataire : 1 pour l'année en cours / 1 pour celle de l'année précédente ; en ce qui concerne cet envoi : 2007 / 2006.

Directeur de la publication :
Robert Chénier, Association pour la conservation des monuments napoléoniens (ACMN) administration :
.31, rue de la Bourbonnerie 78690 Les Essarts le Roi Tél. 01 30 41 63 63
Courriel : robert-chenier (à) orange.fr

> LE SITE ACMN (NOUVELLE ADRESSE) : napoleon-monuments.eu

Cotisation de base : 35 euros, de soutien : 40 euros

## de l'idée napoléonienne ...

L'idée napoléonienne vous semble-t-elle encore actuelle ?



« Elle est synonyme de progrès et d'évolution : elle est donc d'aujourd'hui et permet de préparer le monde de demain. Pour moi, elle est une force créatrice, généreuse, dynamique. Elle n'est ni de droite, ni de gauche.»

Pour l'opinion. Napoléon 1er, c'est d'abord le chef de guerre. Puis, tout récemment, à propos des problèmes de l'Université et de la régionalisation, les Français se sont aperçus qu'ils vivaient encore dans l'ère des institutions napoléoniennes.

« Vous touchez une vérité essentielle.

« Pour la plupart des Français, Napoléon a été surtout un homme de guerre. Pour la plupart des hommes politiques, Napoléon a été avant tout un monarque absolu. Pour moi, par-dessus tout, il a été le constructeur de la France moderne.

« À sa mort, L'Empereur a tenu à déclarer : « Il est une chose que l'on ne pourra me contester, c'est mon Code civil ». Lui, ne s'était pas trompé. Il a mis sur pied les deux piliers sur lesquels la France d'aujourd'hui repose encore :

- la législation civile exprimée dans nos codes dont le fleuron est le Code civil,
- la construction administrative de la France qui résulte, encore aujourd'hui, de la loi du 28 pluviôse de l'an VIII qui, à travers les vicissitudes de cent soixante-dix ans d'instabilité politique, a résisté à toutes les bourrasques... à tel point qu'il n'est guère possible de s'en évader vraiment en 1969.
- « Si un régime fut jamais tourné vers l'avenir, n'était-ce celui-là ? Et en fondant ainsi la France moderne, Napoléon s'est montré l'héritier authentique de la Révolution française. C'est dans les plis de ses étendards que l'esprit de la liberté a soufflé sur l'Europe entière, pour ne plus s'éteindre.
- « Au demeurant, il faut distinguer les principes et les institutions.
- « Les principes me paraissent toujours les meilleurs guides, s'appliquant notamment à la création de cette société nouvelle au sein d'un monde en rapide évolution. Prenez l'exemple de l'Éducation nationale ; il s'agissait de donner les cadres nécessaires au pays, à la nation, en complet bouleversement social, politique, technique, économique. Et, à cet égard, j'insiste sur la formation qualitative et quantitative de ces cadres.
- « Et puis, il y a l'institution : l'Université. Elle a rempli sa mission pendant cent cinquante ans et si d'aucuns souhaitent l'abattre aujourd'hui, c'est qu'elle est restée trop figée, alors que tout le reste changeait : les techniques, donc les connaissances, mais surtout les besoins et les esprits.